

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE À L'EXAMEN DU
RAPPORT ANNUEL DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2016**

Suivis des projets de développement

Projet d'extension de réseau entre Vallée-Jonction et Thetford Mines

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0087](#), p. 1;
 - (ii) Pièce [B-0087](#), p. 4;
 - (iii) Pièce [B-0087](#), p. 3 et dossier R-3951-2015, pièce [B-0044](#), p. 3;
 - (iv) Pièce [B-0087](#), p. 4;
 - (v) Dossier R-3951-2015, pièce [B-0044](#), p. 3;
 - (vi) Pièce [B-0087](#), p. 4;
 - (vii) Dossier R-3951-2015, pièce [B-0044](#), p. 2;
 - (viii) Dossier R-3951-2015, pièce [B-0147](#), p. 33;

Préambule :

(i) « Le projet a été complété durant l'année 2014. Dans sa décision D-2015-125, la Régie demandait à Gaz Métro de maintenir le suivi, notamment en raison d'un litige avec l'entrepreneur ayant effectué les travaux relatifs au projet.

[...] Au terme de cette conférence de règlement à l'amiable, les parties ont convenu d'un règlement au montant de\$, mettant un terme définitif au litige les opposant. »

(ii)

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs (40 ans)	(2 861 136 \$)	72 949 \$
Taux de rendement interne	8,37 %	5,80 %
Point mort tarifaire	5,11 ans	+ 40 ans

(iii) Tableaux « coûts finaux au 30 septembre 2015 »;

« coûts finaux au 30 septembre 2016 ».

(iv)

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs (40 ans)	(2 861 136 \$)	72 949 \$
Taux de rendement interne	8,37 %	5,80 %
Point mort tarifaire	5,11 ans	+ 40 ans

(v) « Au 30 septembre 2015, les coûts globaux du projet s'élèvent à 30,7 M\$, soit 5,4 M\$ de plus que les coûts initialement prévus. La variation des coûts par rapport à ceux présentés au Rapport annuel 2014 est due à l'augmentation des coûts des branchements additionnels et des sommes versées par le Programme de rabais à la consommation (PRC) ».

(vi) « Au 30 septembre 2016, les coûts globaux du projet s'élèvent à, soit de plus que les coûts initialement prévus. La variation des coûts par rapport à ceux présentés au Rapport annuel 2015 est due au règlement intervenu avec l'entrepreneur, aux coûts qui restaient à défrayer pour les branchements et aux sommes versées par le Programme de rabais à la consommation (PRC) ».

(vii) « Au 30 septembre 2015, Gaz Métro ne peut établir une estimation raisonnable du montant de la perte en question, s'il y a lieu. En effet, Gaz Métro ne peut prévoir le résultat de la conférence de règlement à l'amiable. De plus, dans l'éventualité où les parties n'arrivent pas à une entente, une date de procès sera fixée et ce qui sera décidé par la Cour à l'issue d'un tel procès ne peut être prévu à l'avance. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée ».

(viii) « Suivant la réception des rapports d'expertise qui seront éventuellement déposés au dossier de Cour, Gaz Métro analysera de nouveau la réclamation en vertu du chapitre 3290 du Manuel de CPA Canada. Selon les conclusions des rapports d'expertise, il est possible que Gaz Métro prenne une provision relative à cette réclamation pour l'année financière 2015 ».

Demandes :

- 1.1 Veuillez expliquer les variations du PRC et des branchements observés en référence (iii), (v) et (vi). Détailler les calculs.
- 1.2 Veuillez fournir le point mort tarifaire exact (référence (iv)).
- 1.3 Veuillez fournir la valeur actualisée de la contribution additionnelle qui serait requise afin de ramener le taux de rendement interne projeté à une valeur égale au coût de capital prospectif (référence (ii)). Veuillez fournir également le résultat du point mort tarifaire résultant.

1.4 Tenant compte des références (vii) et (viii), veuillez indiquer si Gaz Métro a établi une provision après le 30 septembre 2015 et son montant le cas échéant. Sinon veuillez indiquer pourquoi.

Projet d'extension de réseau jusqu'à la municipalité de La Corne

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0088](#), p. 5;
 - (ii) Dossier R-3951-2015, pièce [B-0047](#), p. 5;
 - (iii) Dossier R-3879-2014, pièce [B-0539](#), p. 54;
 - (iv) Pièce [B-0088](#), p. 2.

Préambule :

(i)

Description	Impact initial	Impact projeté
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs (40 ans)	(894 030) \$	À réévaluer

(ii) « Ainsi, au 30 septembre 2015, par prudence, Gaz Métro s'est questionnée sur la valeur des immobilisations comptabilisées dans ses livres. Gaz Métro a tenté d'évaluer globalement les bénéfices futurs qui résulteraient vraisemblablement de l'utilisation de son actif. [...] Considérant ces faits, rien ne laisse présager à Gaz Métro que la valeur comptable de l'actif ne sera pas irrécouvrable en tout ou en partie. Étant donné l'issue inconnue et incertaine de la situation entourant un acquéreur potentiel, Gaz Métro est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier la valeur de l'actif comptabilisé au 30 septembre 2015 ».

(iii) « Aucun test de dépréciation d'actifs à long terme n'a été réalisé à la suite des récents développements de la référence (ii), puisque ceux-ci ne permettent pas à Gaz Métro de déterminer quelle serait la valeur recouvrable de l'immobilisation. [...] De plus, comme mentionné à la référence (iii), dans le cas où le projet Québec Lithium serait complètement abandonné, l'éventualité que d'autres clients soient intéressés à utiliser ces investissements ne peut être exclue. Gaz Métro effectuera un nouveau test de dépréciation d'actifs à long terme lorsque de nouveaux éléments d'informations rendront l'issue de la situation connue et certaine, plus précisément lorsqu'il sera possible d'évaluer la valeur recouvrable de l'immobilisation ».

(iv) « Jien International a acquis les actifs de la mine de lithium en juin 2016 et opérerait le site [...]. Elle travaille présentement à actualiser ses besoins énergétiques. Les ententes contractuelles pourraient être finalisées par la suite. Selon les dernières informations obtenues, les besoins de chauffage requis pour les travaux de remise en opération de la mine pourraient débuter à compter de l'automne 2017 [...] ».

Demandes :

- 2.1 Veuillez présenter l'impact projeté avec les coûts présentés au tableau *Projection des coûts globaux au 30 septembre 2016* de la référence (i).
- 2.2 Veuillez commenter le fait de ne pas déprécier la valeur des actifs comptabilisés ni d'évaluer la valeur recouvrable de l'immobilisation (référence (ii)) en raison d'un possible acquéreur potentiel. Veuillez préciser quelle est la période prudente pour ne pas réaliser cette dépréciation ou un test de recouvrabilité.
- 2.3 Veuillez confirmer si Gaz Métro compte demander au client potentiel une contribution financière. Sinon, veuillez expliquer.

Projet d'investissement d'extension du réseau dans la ville de Terrebonne

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0093](#), p. 1;
 - (ii) Pièce [B-0093](#), p. 2;
 - (iii) Dossier R-3951-2015, pièce [B-0056](#), p. 2;
 - (iv) Pièce [B-0093](#), p. 7;
 - (v) Dossier R-3951-2015, [B-0161](#), p. 64;
 - (vi) Dossier R-3951-2015, [B-0161](#), p. 63;
 - (vii) Pièce [B-0093](#), p. 8;
 - (viii) Pièce [B-0093](#), p. 8.

Préambule :

- (i) « *Gaz Métro remarque encore une légère baisse dans les mises en chantier anticipées [...].*
- (ii)

NOMBRE D'UNITÉS (NOUVEAUX CLIENTS) – PHASES 1A ET 1B

		N ^{bre} d'unités projeté initialement	N ^{bre} d'unités réel et/ou projeté au 30 sept. 2016
Année 1	1 ^{er} janvier 2014 — 31 décembre 2014	129	90
Année 2	1 ^{er} janvier 2015 — 31 décembre 2015	128	82
Année 3	1 ^{er} janvier 2016 — 31 décembre 2016	115	98
Année 4	1 ^{er} janvier 2017 — 31 décembre 2017	117	83
Année 5	1 ^{er} janvier 2018 — 31 décembre 2018		85
Année 6	1 ^{er} janvier 2019 — 31 décembre 2019		72
Total		489	510

(iii)

NOMBRE D'UNITÉS – PHASES 1A ET 1B

Constructeurs	Année 1		Année 2		Année 3	
	1 ^{er} janvier 2014 — 31 décembre 2014		1 ^{er} janvier 2015 — 31 décembre 2015		1 ^{er} janvier 2016 — 31 décembre 2016	
	Nbre d'unités projeté initialement	Nbre d'unités réel	Nbre d'unités projeté initialement	Nbre d'unités réel et projeté au 30 sept. 2015	Nbre d'unités projeté initialement	Nbre d'unités projeté au 30 sept. 2015
1	8	11	6	5	6	5
2	16	30	16	17	10	13
3	5	5	9	6	9	8
4	8	11	6	6	6	4
5	40	18	44	26	42	63
6	14	6	16	7	16	5
7	11	1	12	3	6	7
8	8	4	8	4	8	12
9	8	3	5	9	7	8
10	10	0	6	4	5	8
11	1	1	0	0	0	0
	129	90	128	87	115	133

(iv) Tableau « *SOMMAIRE DES PHASES –URBANOVA* »

(v) « *Les TRI séparés pour la phase 1C et la phase Atmosphaera sont de 4,17 % et 9,33 % respectivement. À mesure que de nouvelles ententes seront conclues, Gaz Métro s'attend à ce que la rentabilité soit plus élevée* ».

(vi) « *Le volume de 841 m3/unité représentait la consommation moyenne une fois le projet à maturité. Selon les données réelles et projetées au 30 septembre 2015, le volume moyen par unité est effectivement de 419 m3, mais pour les 107 unités d'habitation prévues aux années 2 et 3 représentant majoritairement des profils sans chauffage* ».

(vii) « *Comme initialement la demande d'approbation ne visait que les phases 1A et 1B du projet et que le suivi des phases subséquentes démontre qu'elles ne font qu'augmenter la rentabilité cumulée du projet [...]* ».

(viii) « *Dans sa décision D-2013-160, la Régie demandait à Gaz Métro de soumettre un suivi annuel du projet dans le cadre des dossiers d'examen des rapports annuels en incluant les phases autorisées ainsi que les phases subséquentes* ».

Demandes :

3.1 Les prévisions au dossier R-3951-2015 (référence (iii)) et celles présentées au dossier présent (référence (ii)) présentent un retard des mises en chantier. Veuillez expliquer les hypothèses et les calculs pour réaliser les prévisions de branchement dans un contexte de retard des mises en chantier (référence (i)). Veuillez détailler l'effet du retard des mises en

chantier. Veuillez préciser la possibilité que ces prévisions ne se réalisent pas (abandon des mises en chantier).

- 3.2 Veuillez expliquer la baisse du TRI de la Phase 1C projeté au 30 septembre 2016 (référence (iv)) en comparaison au TRI présenté dans la référence (v). Veuillez mettre à jour les prévisions des nouvelles ententes.
- 3.3 En référence (v), Gaz Métro estimait des augmentations de rentabilité dans la Phase 1C. Veuillez commenter.
- 3.4 En référence (vi), Gaz Métro avait estimé un volume moyen de 419 m³/unité résidentielle. En utilisant les données de la référence (iv), on calcule un volume moyen par unité résidentielle de 371 m³ (43 000 m³/ (116 unités). Veuillez commenter.
- 3.5 Veuillez indiquer si la Phase Terranova comprend des unités sans chauffage.
- 3.6 Veuillez présenter le TRI des phases 1A et 1B avec les Phases Atmosphère, 1D et TerraNova combinés. Veuillez concilier le résultat avec la référence (vii).
- 3.7 Veuillez concilier la référence (viii) avec le fait d'arrêter tout suivi sur des phases subséquentes.

Projet d'extension de réseau dans le parc industriel de Beauharnois

- 4. Référence :** Pièce [B-0096](#), p. 1.

Préambule :

« Une partie des travaux reliés au réseau gazier équivalant à 900 m de longueur de conduite a dû être reportée en 2017 à la suite d'un retard dans les négociations pour l'obtention d'une servitude en terrain privé ».

Demande :

- 4.1 À quel pourcentage Gaz Métro estime la possibilité d'obtenir la servitude. Veuillez expliquer si ceci peut entraîner des coûts supplémentaires et si c'est le cas, estimer ces coûts.

**Projet d'investissement visant l'amélioration et le renforcement du
réseau de transmission du Saguenay**

- 5. Références :** (i) Pièce [B-0098](#), p. 2;
(ii) Pièce [B-0098](#), p. 4.

Préambule :

- (i) Tableau « *Mise à niveau de la station de compression de St-Maurice* »
- (ii) « *La projection des coûts finaux au 30 septembre 2016 est supérieure de 6,93 M\$ au budget initial. Les principaux écarts concernent la construction des postes de par l'agrandissement de la surface du bâtiment requise pour les compresseurs au poste de La Tuque, l'ajustement des quantités de tuyauterie ainsi que des longueurs de câbles (électricité et instrumentation) nécessaires aux deux postes. Concernant la gestion de projet, il y a eu une sous-estimation initiale de l'effort nécessaire pour superviser l'exécution de l'ensemble des activités du projet (ingénierie, approvisionnement, gestion, construction) ».*

Demandes :

- 5.1 Veuillez détailler les écarts reliés à la construction du poste de Saint Maurice par rapport à celui de la Tuque.
- 5.2 Veuillez expliquer comment la sous-estimation des efforts dans la gestion du projet se transpose en termes de sous-estimation des coûts.

Projet d'extension de réseau dans la région de Bellechasse

- 6. Références :** (i) Pièce [B-0099](#), p. 1;
(ii) Pièce [B-0099](#), p. 5;
(iii) Pièce [B-0099](#), p. 4;
(iv) Dossier R-3937-2015, décision [D-2015-200](#), p. 11;
(v) Pièce [B-0099](#), p. 5.
(vi) [D-2017-020](#), p. 8.

Préambule :

- (i) « *La totalité des servitudes a été obtenue, à l'exception d'un changement de localisation concernant le forage de la rivière Etchemin, lequel est en cours de signature* ».

(ii)

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs (40 ans)	(2 553 211 \$)	629 564
Taux de rendement interne	7,18 %	4,85 %
Point mort tarifaire	9,42 ans	+ 40 ans

(iii) « [...] ainsi que de nombreux travaux non prévisibles réalisés sur une base horaire ».

(iv) « Gaz Métro indique que ces analyses lui ont permis de mieux définir l'état du milieu géologique dans lequel sera installée la conduite et à acquérir une connaissance plus précise des paramètres géotechniques pouvant influencer les coûts tels que la quantité de roc à excaver[...] ».

(v) « Une contingence [...] est encore disponible afin de contrer d'autres imprévus considérant qu'il reste d'importants travaux à réaliser ».

Demandes :

- 6.1 À quel pourcentage Gaz Métro estime la possibilité d'obtenir la servitude. Veuillez expliquer si ceci peut entraîner des coûts supplémentaires et si c'est le cas, estimer ces coûts.
- 6.2 Veuillez confirmer le TRI résultant de la contribution supplémentaire totale de 1,28 M\$ provenant des deux paliers de gouvernement compte tenu de la décision citée en référence (vi). Veuillez actualiser le tableau en référence (ii) et fournir également le résultat du point mort tarifaire résultant.
- 6.3 Veuillez expliquer quels sont les travaux non prévisibles sur une base horaire en référence (iii).
- 6.4 Veuillez expliquer pourquoi les analyses n'ont pas révélées la présence de roc supplémentaire en référence (iv).
- 6.5 Veuillez expliquer le fait d'avoir une contingence encore disponible (référence (v)) avec des dépassements observés de 6,8 M\$. Veuillez confirmer les normes internes pour application des contingences.

**Projet de modernisation de la solution informatique utilisée pour la
gestion des approvisionnements gaziers.**

- 7. Références :**
- (i) Pièce [B-0100](#), p. 3;
 - (ii) Pièce [B-0100](#), p. 5;
 - (iii) Pièce [B-0100](#), p. 4;
 - (iv) Pièce [B-0100](#), p. 1 et 2.

Préambule :

(i) « [...] *il n'est pas totalement exclu que de nouveaux dépassements de coûts et de nouveaux délais surviennent* ».

(ii) « *Compte tenu de l'écart favorable de 0,5 M\$ prévu pour les dépenses d'exploitation en capital humain, Gaz Métro considère qu'elle n'aura pas besoin de la contingence de 0,2 M\$* ».

(iii) Tableau « *Projection des coûts globaux au 30 septembre 2016* »

(iv) « [...] *Gaz Métro déposait le dossier R-3942-2015 dans lequel un nouveau budget de 17,7 M\$ [...] suite à un exercice de réévaluation [...] en raison de la forte hausse des coûts* » [...].

À la fin de l'année 2015, Blackstone annonçait un retard d'environ six semaines [...].

Ainsi, le retard accumulé, combiné à la complexité des opérations a donné lieu à une réévaluation de la portée, du calendrier et du budget du projet ».

Demandes :

- 7.1 Tenant compte de la référence (i) veuillez expliquer s'il est prudent d'éliminer la contingence (référence (ii)) dans un projet qui a subi une augmentation des coûts.
- 7.2 Veuillez fournir les détails de l'augmentation des coûts des ressources internes et externes de Gaz Métro citée en référence (iii).
- 7.3 Tenant compte des événements cités en référence (iv) et la référence (i), veuillez expliquer quelles garanties détient Gaz Métro pour effectivement partager les risques d'augmentations de coûts avec le fournisseur.

Plan de développement

8. Référence : Pièce [B-0075](#), p. 1.

Préambule :

« Tableau Comparaison du plan de développement –ventes totales cause 2016 versus réel a priori pour l'exercice terminé le 30 septembre 2016 »

Demande :

8.1 Veuillez expliquer des écarts en termes de nombre de clients de l'ordre de 37,38 % dans l'année 1.

CASS

9. Références : (i) Pièce [B-0078](#), p. 3;
 (ii) Pièce [B-0078](#), p. 3.

Préambule :

(i)

Clients	Solde au début de l'entente	Solde à la fin de l'entente	Durée moyenne des ententes (mois)	Entente de paiement (total des mensualités)	Total des Paiements	Total montant « gaz » crédité	Total « frais de remise en service » crédité	Total « suppléments de recouvrement » crédité	Total « autres frais » crédité	Total crédité aux clients par le CASS
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	6+7+8+9 = 10
56	50 097,60 \$	49 828,33 \$	15	8 338,00 \$	116 267,24 \$	39 584,17 \$	3 880,35 \$	9 359,82 \$	599,60 \$	53 423,94 \$

(ii)

Clients	Durée moyenne des ententes (mois)	Mensualité moyenne estimée	Montant moyen des ententes de paiement (basé sur la capacité de paiement des clients)	Écart moyen (mois)	Provision moyenne pour couvrir 2 manquements	Montant potentiel moyen crédité aux clients par le CASS* (par client)	Montant total potentiel crédité aux clients par le CASS
1	2	3	4	3-4=5	4*(2manquements)=6	(2*5)+6=7	1*7=8
10	15	140,20 \$	113,50 \$	26,70 \$	227,00 \$	627,50 \$	6 275,00 \$

Demandes :

- 9.1 Veuillez expliquer pourquoi les montants des colonnes 7,8 et 9 en référence (i) ne sont pas inclus dans le calcul en référence (ii).
- 9.2 Veuillez mettre à jour le tableau en référence (ii) en incluant les montants demandés à la sous-question précédente.
- 9.3 Veuillez, le cas échéant, redéposer le tableau consolidé des sommes payées et engagées.
- 9.4 Veuillez mettre à jour les tableaux pour l'année 2 avec les mêmes prémisses que celles mentionnées aux 2 sous-questions précédentes.

États financiers

- 10. Références :**
- (i) Pièce [B-0014](#), Rapport des auditeurs indépendant, p. 3;
 - (ii) Pièce [B-0014](#), Note afférente aux états financiers n° 23, p. 34;
 - (iii) Dossier R-3987-2016, pièce [B-0088](#), p. 3.

Préambule :

- (i) Selon les auditeurs indépendants, les états financiers non consolidés 2016 de Gaz Métro donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés et que les participations dans les filiales sont comptabilisées à la valeur de consolidation.
- (ii) Gaz Métro présente les incidences de la première application des PCGR des États-Unis. Les ajustements portent notamment sur les avantages sociaux futurs et les comptes de stabilisation tarifaire reliés à la température et au vent.
- (iii) Récemment, Gaz Métro constatait une problématique à l'égard du traitement comptable du SPEDE dans ses états financiers statutaires.

Demandes :

- 10.1 Veuillez expliquer la problématique constatée par Gaz Métro énoncée à la référence (iii) et préciser les montants dont il est question.
- 10.2 Veuillez présenter la solution retenue par Gaz Métro pour pallier cette problématique dans l'établissement de ses états financiers de l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2016.

- 11. Références :** (i) Pièce [B-0014](#), États financiers non consolidés vérifiés, p. 26;
(ii) Pièce [B-0021](#), p. 1.

Préambule :

- (i) Le coût net des prestations projetées pour les régimes de retraite à prestations déterminées constaté en 2016 à titre de frais d'exploitation en vertu des traitements réglementaires s'élève à 30 564 000 \$.
- (ii) La charge du régime de retraite pour 2016 est établie à 29 414 000 \$.

Demande :

- 11.1 Veuillez concilier le montant de 30 564 000 \$ de la référence (i) avec le montant de 29 414 000 \$ de la référence (ii).

- 12. Référence :** Pièce [B-0014](#), p. 31 des états financiers non consolidés vérifiés.

Préambule :

« En août 2016, une entente avec la Ville de Saint-Hyacinthe a été signée dans laquelle Gaz Métro s'engage à acheter les quantités excédentaires produites et non utilisées par celle-ci, soit un maximum annuel d'environ 13 millions de mètres cubes de gaz naturel renouvelable, pendant une période de 20 ans. Il est prévu que les activités relatives à cette entente débutent en avril 2017 et l'engagement maximal de Gaz Métro sur la durée totale de l'entente serait de 65 252 [000] \$ au 30 septembre 2016, basée sur les volumes maximaux, les conditions actuelles du marché et les prévisions de prix pour la fourniture ».

Demande :

- 12.1 Veuillez présenter le montant de l'engagement pour chacune des années 2017 à 2021 ainsi que les calculs détaillés.

Indices de qualité de service

- 13. Références :** (i) Pièce [B-0025](#), notre de bas de page numéro 4, p. 2;
(ii) Dossier R-3599-2006, pièce [B-23](#) – Document descriptif du Mécanisme incitatif, 19 avril 2007, p. 25;
(iii) Pièce [B-0025](#), p. 27.

Préambule :

(i) « Le résultat de cet indice est de 100 % pour une atteinte de ≥ 350 tonnes CO₂ eq. et de 0 % pour 0 tonne CO₂ eq. Les résultats intermédiaires seront interpolés. »

(ii) « [...] Si Gaz Métro procède à l'obtention de crédits d'émission ou si elle utilise ses surplus pour combler le déficit de l'indice d'une année donnée, elle doit multiplier par 5 le déficit à combler puisque les réductions sont considérées être récurrentes pour cinq ans. Les réductions considérées seront celles résultant d'un ou de projets implantés au plus tôt 12 mois avant le début de l'année tarifaire et au plus tard à la fin de l'année tarifaire. » [nous soulignons]

(iii)

Renseignements relatifs au projet LE005

Nom du promoteur : Régie intermunicipale des déchets de La Rouge
 Adresse postale du promoteur : 688, Parc Industriel, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
 Téléphone du promoteur : 819 275-3205, poste 222
 Adresse de courriel du promoteur : rdri@bellnet.ca
 Nom du responsable : Marc Forget
 Adresse postale du responsable : 88, ch. du Parc Industriel, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
 Téléphone du responsable : 819-275-3205
 Adresse de courriel du responsable : rf@bellnet.ca

Titre du projet	Réduction d'émissions de GES au LET de Marchand
Description sommaire du projet	Le lieu d'enfouissement technique (LET) de Marchand est en exploitation depuis 2006. Conformément aux exigences prévues au certificat d'autorisation, le biogaz est ventilé passivement à l'atmosphère. L'objectif du projet est de capturer activement le biogaz et le détruire dans une torche afin de réduire de façon volontaire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'atmosphère.
Protocole applicable	Protocole 2 - Lieux d'enfouissement - Destruction du CH ₄
Nouveau projet ou renouvellement	Enregistrement
Type de projet	Unique
Coordonnées du lieu du projet	688, chemin du Parc Industriel, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0
Région administrative	Laurentides
Province de réalisation du projet	Québec
Nombre de projets	N/A (projet unique)
Réductions annuelles estimées par le promoteur (tm équ. CO ₂) :	10 070
Réductions totales estimées par le promoteur (tm équ. CO ₂) :	100 700
Date de début de projet (jj/mm/aaaa)	01-01-2015 (estimée)
Durée du projet (années)	10 (estimée)
Liste des membres et coordonnées	N/A (projet unique)
Statut du projet	Crédits octroyés
Délivrance de crédits compensatoires	
Période de rapport de projet	2014-12-11 à 2015-12-10
Nombre de crédits compensatoires octroyés	1 170
Date de la délivrance	2016-06-22
Note concernant la délivrance de crédits compensatoires (PDF, 121 ko) Rapport de projet (PDF, 8,6 Mo) Rapport de vérification (PDF, 435 ko)	

Demandes :

13.1 Veuillez expliquer l'achat des crédits compensatoires pour 1 170 (tm équ. CO₂) au lieu de 1 750 (tm équ. CO₂), soit 350 (tm équ. CO₂) fois cinq (références (i) à (iii)). Veuillez ensuite expliquer si l'indice de qualité de service « Émissions de gaz à effet de serre » a été atteint à 100 % au 30 septembre 2016.

13.2 Veuillez remplir le tableau ci-dessous :

Atteinte de l'indice de qualité de service « Émissions de gaz à effet de serre »										
Crédits d'émission										
Réductions faites par Gaz Métro										
Année	A	B	C	P	D	N	R	P	D	N
2010-2011										
2011-2012										
2012-2013										
2013-2014										
2014-2015										
2015-2016										

A : Émissions de CO₂ générées par Gaz Métro (tm équ. CO₂).

B : Émissions totales de CO₂ réduites (tm équ. CO₂).

C : Crédits compensatoires par projet (tm équ. CO₂).

P : Titre du (des) projet(s).

D : Date de début du (des) projet(s).

N : Durée du (des) projet(s) (années).

R : Émissions réduites par Gaz Métro (tm équ. CO₂).

- 14. Références :**
- (i) Pièce [B-0025](#), p. 37;
 - (ii) Dossier R-3879-2014, décision [D-2015-181](#), p. 93;
 - (iii) Dossier R-3879-2014, pièce [B-0209](#), p. 8 et 9;
 - (iv) Dossier R-3599-2006, pièce [B-23](#) – document descriptif du Mécanisme incitatif, 19 avril 2007, p. 24 et 25.

Préambule :

(i) « Au cours de l'année 2015-2016, les différentes étapes et règles approuvées par la décision D-2015-181 correspondant à celles qui s'appliquaient au Mécanisme incitatif convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN – R-3599-2006 (D-2007-47) ont été respectées relativement à la procédure de recouvrement et d'interruption de service pour la clientèle qui utilise le gaz naturel à des fins d'usage domestique pour le chauffage de l'espace. » [nous soulignons]

(ii)

Indice	Paramètre utilisé	Pondération
Procédure de recouvrement et d'interruption de service	Nombre de cas d'interruption de service pour défaut de paiement contrevenant à la procédure d'interruption de service	10 %

(iii) « Pour l'indice de recouvrement et d'interruption de service, chaque manquement à la procédure viendra réduire de 20 % l'indice de réalisation. Par exemple, pour aucun cas de manquement, l'indice ne sera donc réalisé à 100 %. Pour un cas de manquement, l'indice sera réalisé à 80 % et ainsi de suite. »

(iv) « La politique de recouvrement de Gaz Métro prévoit deux étapes de recouvrement avant la visite de perception, en cas de non-paiement de la facture. Entre le 15 novembre et le 15 mars de l'année suivante, Gaz Métro s'engage à respecter les étapes suivantes pour le recouvrement des clients à usage domestique :

Rappel : [...]

Avis final : [...]

Visite de perception : [...]

Avant de procéder à une interruption de service, Gaz Métro doit contacter, par téléphone ou en personne lors d'une visite de perception, le client qui utilise le gaz naturel à des fins d'usage domestique pour le chauffage de l'espace afin de lui proposer une entente de paiement. De plus, avant de procéder à une interruption de service, Gaz Métro tente de contacter, par téléphone ou en personne lors d'une visite de perception, le client qui utilise le gaz naturel à des fins d'usage domestique autres que le chauffage de l'espace afin de lui proposer une entente de paiement.

De plus, avant de procéder à une interruption de service d'un client qui utilise le gaz naturel à des fins d'usage domestique pour le chauffage de l'espace, l'employé de Gaz Métro doit procéder avec son supérieur à une vérification du dossier et de la situation chez le client avant que le supérieur n'autorise l'interruption du service pour non-paiement. Le supérieur doit compléter un rapport à cet effet. [nous soulignons]

Gaz Métro peut interrompre le service de gaz naturel du client qui en fait un usage domestique pour le chauffage de l'espace, dans les cas suivants :

- le client et Gaz Métro n'ont pas conclu d'entente de paiement ou le client ne la respecte pas; et
- la température minimale extérieure prévue par Environnement Canada pour la région et pour les prochaines heures n'est pas inférieure à moins 10 degrés Celsius. »

Demandes :

14.1 Veuillez préciser si l'indice de qualité du service relié à la procédure de recouvrement et d'interruption de service, s'applique seulement à la clientèle qui utilise le gaz naturel à des fins domestique pour le chauffage de l'espace (références (i) et (iii)).

14.2 En considérant votre réponse à la question précédente, veuillez remplir le tableau ci-dessous relatif à la procédure de recouvrement et d'interruption de service en 2016 (référence (ii) et (iv)).

		Type d'approche				Nombre de clients dont le service a été interrompu
		Rappel	Avis final	Visite de perception	Approche pour conclure une entente	
Usage domestique pour le chauffage	Nombre de clients approchés					
	Nombre de clients payant leurs factures suite à l'approche					
Autres usages	Nombre de clients approchés					
	Nombre de clients payant leurs factures suite à l'approche					

Plan global en efficacité énergétique

- 15. Références :**
- (i) Pièce [B-0071](#), p. 68 et 69;
 - (ii) Pièce [B-0071](#), p. 70 et 71;
 - (iii) Dossier R-3951-2015, pièce [B-0161](#), p. 70 à 72;
 - (iv) Dossier R-3662-2008, pièce [B-38](#), Gaz Métro-10, document 1, p. 69 et 73;
 - (v) Dossier R-3745-2010, pièce [B-0042](#), p. 45;
 - (vi) Dossier R-3782-2011, pièce [B-0041](#), p. 49;
 - (vii) Dossier R-3831-2012, pièce [B-0103](#), p. 61 et 63;
 - (viii) Dossier R-3871-2013, pièce [B-0129](#), p. 69 et 71;
 - (ix) Pièce [B-0071](#), Annexe 1, p. 1.

Préambule :

- (i) « ENCOURAGEMENT À L'IMPLANTATION (secteur industriel) PE218 [...]

	CT 2015-2016	Réel 2015-2016	% Réalisation
Paramètres du programme			
Économies unitaires (m ³)	507 916	498 905	98%
¹ Coût incrémental (\$)	693 191	693 191	100%
Coûts évités \$/m ³	0,257	0,257	100%
Opportuniste (%)	31	18	57%
Entraînement (%)	0	0	
² Bénévolat (m ³)	0	0	
³ Durée de vie (année)	10	10	100%

[...]

¹ R-3720-2010, B-17, Gaz Métro-9, Document 2, p. 15.
² Rapport de la Régie, Suivi 2012 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, Régie de l'énergie, 7 mai 2012, page 10, paragraphe 34.
³ R-3662-2008, B-38, Gaz Métro-10, Document 2, p. 16.

[...]

Le taux d'opportunité réel (18 %) a été moins important que celui prévu (31 %¹⁴) compte tenu que les mesures implantées ont des PRI plus longues qu'anticipées.

[...]

¹⁴ R-3662-2008, B-38, Gaz Métro-10, Document 1, p. 69.

»

(ii) « ENCOURAGEMENT À L'IMPLANTATION (secteur institutionnel) PE219

[...]

	CT 2015-2016	Réel 2015-2016	% Réalisation
Paramètres du programme			
Economies unitaires (m ³)	425 931	391 702	92%
¹ Coût incrémental (\$)	377 027	377 027	100%
Coûts évités \$/m ³	0,318	0,318	100%
Opportuniste (%)	18	2	10%
Entraînement (%)	0	0	
² Bénévolat (m ³)	0	0	
³ Durée de vie (année)	15	15	100%

[...]

¹ R-3720-2010, B-17, Gaz Métro-9, Document 2, p. 15.
² Rapport de la Régie, Suivi 2012 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro, Régie de l'énergie, 7 mai 2012, p. 8
³ R-3662-2008, B-38, Gaz Métro-10, Document 2, p. 16.

[...]

Le taux d'opportunité réel (2 %) a été moins important que celui prévu (18 %¹⁵) compte tenu que les mesures implantées ont des PRI plus longues qu'anticipées.

¹⁵ R-3662-2008, B-38, Gaz Métro-10, Document 1, p. 73.

»

(iii) « [...] *Gaz Métro a examiné l'impact de mettre à jour les nouveaux paramètres [paramètres révisés lors des évaluations des programmes] dans le cadre du rapport annuel et est d'avis que cette avenue comporte plusieurs désavantages :*

[...]

- *L'analyse permet de comparer les résultats des participants, des économies et des aides financières versées par exemple, en conservant les paramètres de base du programme constants entre le dossier tarifaire et le rapport annuel de la même année.*
- *L'intégration des paramètres mis à jour au rapport annuel pourrait générer une confusion dans l'interprétation des résultats, puisque les écarts constatés pourraient à la fois être causés par les résultats de participation que par les changements aux paramètres mis à jour. Imaginons par exemple la situation un programme connaîtrait un excellent succès lors d'une année donnée malgré des économies inférieures de 20 % à celles prévues au dossier tarifaire*

en raison d'une participation accrue de 30 % par rapport à la prévision, mais une mise à jour du taux d'opportunité à la hausse génère un effet à la baisse sur les économies nettes. Cet effet négatif a cependant été atténué par la révision à la hausse des facteurs permettant de calculer l'impact énergétique ». [nous soulignons]

[...]

Ceci dit, Gaz Métro est d'avis que la mise à jour des paramètres des programmes au dossier tarifaire qui suit le dépôt des rapports d'évaluation à la Régie permet :

- *De simplifier l'analyse des résultats au rapport annuel en limitant le nombre de paramètres qui varie entre le dossier tarifaire et les résultats en fin d'année;*
- *D'éviter l'analyse des nouveaux paramètres dans deux processus réglementaires parallèles.*

[...]

- *De permettre à la Régie d'autoriser l'intégration des paramètres mis à jour et des suivis des recommandations dans un dossier tarifaire, permettant à la Régie et aux intervenants de porter un jugement sur l'ensemble des programmes, paramètres et budgets proposés par Gaz Métro.*

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, Gaz Métro considère donc que le processus actuellement en place représente la façon de faire la plus efficace et rapide pour intégrer les nouveaux paramètres des programmes suite à leur mise à jour par le processus d'évaluation. » [nous soulignons]

(iv) *« Cette moyenne pondérée [opportunité de 31 % dans le cas du programme PE218 et 18 % dans le cas du PE219] a été utilisée pour l'élaboration des données prévisionnelles uniquement [PGEÉ horizon 2009-2011]. Afin d'utiliser le taux d'opportuniste le plus représentatif possible, Gaz Métro apportera, à compter d'octobre 2008, certaines modifications à son système de suivi des aides financières et appliquera le taux spécifique à la PRI de chacune des mesures implantées. » [nous soulignons]*

(v)

TABLEAU I : RAPPORT DE SUIVI ET D'IMPLANTATION DU PGEÉ 2009-2010
 Pour les douze mois terminés le 30 septembre 2010

Programmes	Code	Prévisions			Réalizations			Pourcentage de réalisation		
		Participants nets	Économies (m ³)	Budget \$	Participants nets	Économies (m ³)	Budget \$	Participants	Économies	Budget
Encouragement à l'implantation (industriels)	PE218	13	9 200 677	1 052 821 \$	7	4 864 294	679 535 \$	51%	53%	65%
Encouragement à l'implantation (institutionnels)	PE219	7	1 808 710	353 954 \$	3	542 951	207 641 \$	47%	30%	59%

(vi)

TABLEAU I : RAPPORT DE SUIVI ET D'IMPLANTATION DU PGEÉ 2010-2011
 Pour les douze mois terminés le 30 septembre 2011

Programmes	Code	Prévisions			Réalizations			Pourcentage de réalisation		
		Participants nets	Économies (m ³)	Budget \$	Participants nets	Économies (m ³)	Budget \$	Participants	Économies	Budget
Encouragement à l'implantation (industriels)	PE218	14	7 871 534	2 103 750 \$	18	11 497 813	1 556 238 \$	127%	146%	74%
Encouragement à l'implantation (institutionnels)	PE219	11	2 226 844	568 162 \$	6	1 507 623	371 518 \$	51%	68%	65%

(vii)

ENCOURAGEMENT À L'IMPLANTATION (secteur industriel)
 PE218

	Prévu au Dossier tarifaire 2012	Réel au 2012/09/30	% réalisation
Paramètres du programme			
Économies unitaires (m ²)	570 401	474 030	
Coût incrémental (\$)	693 191	693 191	
Opportuniste (%)	31	31	
Entraînement (%)	0	0	
Bénévolat (m ²)	0	0	
Durée de vie (année)	10	10	

ENCOURAGEMENT À L'IMPLANTATION (secteur institutionnel)
PE219

	Prévu au Dossier tarifaire 2012	Réel au 2012/09/30	% réalisation
Paramètres du programme			
Économies unitaires (m ²)	193 976	375 368	
Coût incrémental (\$)	363 852	363 852	
Opportuniste (%)	18	18	
Entraînement (%)	0	0	
Bénévolat (m ²)	0	0	
Durée de vie (année)	15	15	

(viii)

ENCOURAGEMENT À L'IMPLANTATION (secteur industriel)
PE218

	CT 2012-2013	Réel 2012-2013	% Réalisation
Paramètres du programme			
Économies unitaires (m ²)	570 401	484 033	85%
Coût incrémental (\$)	693 191	693 191	100%
Coûts évités \$/m ²	0,1943	0,1943	100%
Opportuniste (%)	31	17,7	57%
Entraînement (%)	0	0	
Bénévolat (m ²)	0	0	
Durée de vie (année)	10	10	100%

[...]

Rappelons que les économies et le taux d'opportunité de ce programme sont modulés selon la période de retour sur l'investissement (PRI) de chacune des mesures constituant un projet.

ENCOURAGEMENT À L'IMPLANTATION (secteur institutionnel)
PE219

	CT 2012-2013	Réel 2012-2013	% Réalisation
Paramètres du programme			
Économies unitaires (m ²)	193 976	380 501	196%
Coût incrémental (\$)	377 027	377 027	100%
Coûts évités \$/m ²	0,2449	0,2449	100%
Opportuniste (%)	18	12,2	68%
Entraînement (%)	0	0	
Bénévolat (m ²)	0	0	
Durée de vie (année)	15	15	100%

[...] » [nous soulignons]

(ix) Tableau synthèse des fiches des programmes du PGEÉ 2015-2016

Demandes :

- 15.1 Veuillez fournir les valeurs moyennes anticipées de la Période de récupération de l'investissement « PRI » pour les mesures d'efficacité énergétique des programmes PE218 et PE219, sur lesquelles sont basés les taux d'opportunité prévisionnels de 31 % et de 18 % respectivement (références (i) et (ii)).
- 15.2 Veuillez fournir les valeurs moyennes de la PRI des mesures d'efficacité énergétique installées pendant l'année 2015-2016 qui ont permis d'obtenir les résultats « réels » du taux d'opportunité de 18 % et de 2 % pour les programmes PE218 et PE219 respectivement (références (i) et (ii)).
- 15.3 Considérant l'explication fournie par Gaz Métro à la référence (iii) sur les avantages de la « méthodologie actuelle » de mise à jour des paramètres de programme seulement en dossier tarifaire, veuillez justifier la mise à jour du taux d'opportunité en rapport annuel, seulement pour les programmes PE218 et PE219.
- 15.4 Veuillez justifier la fixation dans le temps, des prévisions du taux d'opportunité des programmes PE218 et PE219, considérant que la méthode présentée à la référence (iv), permettrait de les actualiser à chaque année (notamment, aux dossiers tarifaires), en fonction des PRI des mesures installées.
- 15.5 Considérant votre réponse aux deux sous-questions précédentes et que les données de base de la méthodologie suivie actuellement par Gaz Métro proviennent d'un sondage effectué en 2007, êtes-vous d'avis que cette méthodologie permet d'obtenir les résultats « le plus représentatifs possibles » du taux d'opportunité? Veuillez commenter.
- 15.6 Veuillez expliquer pourquoi lors du rapport annuel 2009-2010, du rapport annuel 2010-2011 et du rapport annuel 2011-2012 (références (v) à (vii)), Gaz Métro ne changeait pas « au réel » le taux d'opportunité des programmes PE218 et PE219 et qu'elle a commencé à le faire à partir du rapport annuel 2012-2013 (référence (viii)). Veuillez considérer qu'à partir du rapport annuel 2012-2013 l'explication des résultats du taux d'opportunité fait référence la méthode présentée à la référence (iv) (dossier tarifaire 2009).
- 15.7 Veuillez expliquer ce que Gaz Métro entend par « *les économies [...] [du programme PE218] sont modulés selon la période de retour sur l'investissement (PRI) de chacune des mesures constituant un projet* » (référence (viii)).
- 15.8 Veuillez expliquer pourquoi les opportunités des programmes d'encouragement à l'implantation pour les marchés industriels et institutionnels PE218 et PE219 sont traités différemment de ceux du programme d'encouragement à l'implantation PE208 pour le secteur affaire.

15.9 Veuillez déposer à titre illustratif, le tableau synthèse de la référence (ix), en considérant, au réel 2015-2016, le taux d'opportunité de la cause tarifaire 2015-2016 pour les programmes PE218 et PE219, soit 31 % et 18 %, respectivement.

- 16. Références :**
- (i) Pièce [B-0071](#), p. 37;
 - (ii) Pièce [B-0071](#), p. 41.

Préambule :

- (i) Fiche du programme PE210 « Chaudière à condensation »
- (ii) Fiche du programme PE215 « Infrarouge »

Demandes :

- 16.1 Veuillez fournir le nombre de chaudières installées avec une puissance supérieure à 300 000 btu/hr et leur puissance moyenne, pour le programme PE210 (référence (i)).
- 16.2 Veuillez fournir le nombre de chaudières installées avec une puissance inférieure à 300 000 btu/hr et leur puissance moyenne, pour le programme PE210 (références (i)).
- 16.3 Veuillez fournir le nombre d'appareils installés avec une puissance supérieure à 100 000 btu/hr et leur puissance moyenne, pour le programme PE215 (référence (iii)).
- 16.4 Veuillez fournir le nombre d'appareils installés avec une puissance inférieure à 100 000 btu/hr et leur puissance moyenne, pour le programme PE215 (référence (iii)).

PRC ET PRRC

- 17. Références :**
- (i) Pièce B-0080 (Fichier Excel – ne peut pas être consulté);
 - (ii) Pièce [B-0450](#), dossier R-3879-2014, p. 1;
 - (iii) Pièce [A-0149](#), dossier R-3879-2014, p. 11 et 12.

Préambule :

- (i) Rapport détaillé du programme de rabais à la consommation (PRC) et du programme de rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC).

RAPPORT DE SUIVI DU PROGRAMME DE RABAIS À LA CONSOMMATION
 Période du : 2015-10-01 au : 2016-09-30

Programme : P.R.C. MENSUEL, P.R.C. NOUVELLE CONSTRUCTION, P.R.C. UNIQUE

No Client	Catégorie	Date signature	Volume signé (m ³)	OMA (m ³)	Aide Financière (\$)	Rabais (¢/m ³)	D à l'OMA (¢/m ³)	Rabais (%)	Durée Contrat (mois)	Numéro projet
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
Total Programme : P.R.C. MENSUEL, P.R.C. NOUVELLE CONSTRUCTION, P.R.C. UNIQUE			53 252 666	42 332 881	14 052 625					

Légende :

No de projet 10-00xxxx-120 : Projet avec extension de réseau

No de projet : Projet sur réseau

Projet branchement unique : No d'ordre (8xxxxxxx)

SOCIETE EN COMMANDITE GAZ METRO
 RAPPORT DE SUIVI DU PROGRAMME DE RÉTENTION PAR VOIE DE RABAIS À LA CONSOMMATION
 Période du : 2015-10-01 au : 2016-09-30

Programme : P.R.R.C. MENSUEL, P.R.R.C. UNIQUE

No Client	Catégorie	Date signature	Volume signé (m ³)	OMA (m ³)	Aide Financière (\$)	Rabais (¢/m ³)	D à l'OMA (¢/m ³)	Rabais (%)	Durée Contrat (mois)	Numéro projet
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
Total Programme : P.R.R.C. MENSUEL, P.R.R.C. UNIQUE			47 285 343	25 558 135	4 380 264					

Légende :

No de projet 10-00xxxx-120 : Projet avec extension de réseau

No de projet : Projet sur réseau

Projet branchement unique : No d'ordre (8xxxxxxx)

(ii) Plan de développement 2015-2016.

(iii) « [47] Pour l'élaboration du modèle d'attribution de l'aide financière, l'étude propose l'utilisation de la période de retour sur investissement (PRI), puisque ce critère contient les deux variables économiques clés identifiées, soit les coûts d'acquisition et les coûts d'utilisation.

[...]

[48] Le rapport soutient que l'intérêt des clients envers le gaz naturel augmente significativement jusqu'à ce que l'aide financière réduise la PRI aux seuils suivants :

- *trois ans pour les clients actuels du secteur commercial, institutionnel et industriel (CII);*
- *trois ans pour les clients actuels du secteur résidentiel;*
- *deux ans pour les clients potentiels du secteur CII; à*
- *nulle pour les clients potentiels du secteur résidentiel.*

[...]

[54] *Gaz Métro soumet que les cas types ont été extrapolés pour bâtir des grilles d'aides financières. Ces grilles représentent un outil simplifié auprès de la force de vente externe, afin de lui permettre d'avoir accès à l'information sur l'aide financière permise selon le type d'appareil et le volume de consommation.*

[...]

[61] [...] ***la Régie approuve les modifications aux textes des programmes PRC et PRRC. Elle prend acte du suivi de sa décision D-2014-077, visant la révision du modèle d'attribution des aides financières du PRC et s'en déclare satisfaite. »***

Demandes :

- 17.1 Veuillez confirmer que les montants d'aide financière des programmes PRC et PRRC présentés à la référence (i) incluent les projets de moins de 1,5 M\$ et de plus de 1,5 M\$. Si c'est le cas, veuillez expliquer si cette classification peut être identifiée dans les données de la référence (i). Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi.
- 17.2 Veuillez comparer les résultats réels des aides financières des programmes PRC et PRRC (référence (i)) pour les projets de moins de 1,5 M\$, avec les prévisions présentées au plan de développement 2015-2016 (référence (ii)). Veuillez commenter.
- 17.3 Veuillez fournir les prévisions 2015-2016 des aides financières des programmes PRC et PRRC, pour les projets d'extension de plus de 1,5 M\$, avec les références aux pièces associées (référence (i))
- 17.4 Veuillez expliquer si les aides financières des programmes PRC et PRRC pour l'année 2015-2016 (référence (i)) ont été obtenues à partir des grilles approuvées par la Régie (référence (iii)). Si c'est le cas, veuillez, pour chacune des grilles existantes, fournir un exemple détaillé de calcul des paramètres suivants : « Aide financière (\$) », « Rabais ($\text{¢}/\text{m}^3$) » « D à l'OMA ($\text{¢}/\text{m}^3$) », et « Rabais (%) », en indiquant le numéro de projet sélectionné (référence (i)). Veuillez également estimer la PRI pour chaque exemple et la comparer avec les critères d'aide financière mentionnés à la référence (iii).
- 17.5 Veuillez expliquer si dans le fichier Excel contenant les données réelles des aides financières des programmes PRC et PRRC (référence (i)), la grille de calcul d'aide financière utilisée ainsi que le type d'appareil installé peuvent être identifiés. Si oui, veuillez expliquer comment cette identification peut être faite. Sinon, veuillez commenter sur la possibilité de les identifier.

- 17.6 Veuillez fournir le pourcentage des projets subventionnés par le PRC et le PRRC en 2015-2016, dont la durée du contrat est de 5 ans et 10 ans (référence (i)). Selon votre réponse précédente, veuillez justifier le choix de la durée d'amortissement pour ces programmes.
- 17.7 Veuillez préciser si les projets « sur réseau » (référence (i)) correspondent aux projets de « densification de réseau ».
- 17.8 Veuillez expliquer la différence entre les projets « de branchement unique » et les projets « sur réseau » et entre les projets « de branchement unique » et les projets « avec extension de réseau » (référence (i)).
- 17.9 Veuillez commenter la possibilité de présenter systématiquement lors des rapports annuels, les prévisions des aides financières des programmes PRC et PRRC et de commenter les écarts obtenus.

Plan d'approvisionnement

- 18. Références :**
- (i) Décision [D-2016-111](#), par. 91;
 - (ii) Pièce [B-0042](#), p. 2;
 - (iii) Pièce [B-0042](#), p. 1;
 - (iv) Pièce [B-0041](#), p. 2.

Préambule :

- (i) À la décision D-2016-111 :

« [91] La Régie prend acte de l'ajustement au montant du transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire actualisé à la valeur réelle des OMA. Elle demande à Gaz Métro de faire une proposition à cet égard dans le cadre de son rapport annuel 2016. »

- (ii) À la 2^e note de bas de page :

« Conformément à la décision D-2015-125 paragraphe 106, le transfert à l'équilibrage de la perte du revenu sur les ventes de transport excédentaire FTLH prend en compte les données réelles d'obligation minimale annuelle (OMA). »

- (iii) Aux lignes 31 à 37, Gaz Métro présente les coûts annuels en « Optimisation du transport »

- (iv) Aux colonnes 4 à 6 de la ligne 23, Gaz Métro présente les revenus « OMA Transport »

Demandes :

- 18.1 Veuillez déposer la proposition de Gaz Métro relative à l'ajustement au montant du transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire actualisé à la valeur réelle des OMA, tel que demandé par la décision D-2016-111 et citée à la référence (i).
- 18.2 Veuillez présenter, pour chacune des rubriques des lignes 31 à 37 de la référence (iii), les données et les références permettant d'établir les coûts et les volumes de la projection D-2015-181 ainsi que les coûts et les volumes des résultats réels au 30 septembre 2016. Veuillez élaborer.
- 18.3 Veuillez confirmer s'il existe un lien entre les revenus « OMA transport » présentés à la référence (iv) et le montant total des coûts annuels en « Optimisation de transport », présentés à la ligne 37 de la référence (iii). Veuillez présenter une conciliation de ces rubriques, le cas échéant.

- 19. Références :**
- (i) Pièce [B-0042](#), p. 6;
 - (ii) Pièce [B-0042](#), p. 2, ligne 4;
 - (iii) Pièce [B-0045](#), p. 2.

Préambule :

- (i) « [...] la hausse des coûts à l'usine LSR de 2,5 M\$ (p. 2, col. 5, l. 4) en lien avec la réfection d'un réservoir non prévue au dossier tarifaire. »
- (ii) Écart constaté des frais de l'usine LSR est de 2,513 M\$
- (iii) Tableau 3, Répartition des coûts par éléments.

Demandes :

- 19.1 Veuillez présenter une ventilation des éléments qui constituent l'écart de 2,513 M\$, selon les données de la projection D-2015-181 et les résultats réels au 30 septembre 2016.
- 19.2 Veuillez confirmer si les coûts associés à la réfection non prévue d'un réservoir de l'usine LSR, tel que mentionné à la référence (i), sont inclus au tableau de la référence (iii).

Sinon, veuillez indiquer les raisons pour lesquelles Gaz Métro n'a pas inclus ces coûts au tableau de la référence (iii). Veuillez élaborer et mettre à jour la référence (iii), le cas échéant.

- 20. Références :**
- (i) R-3879-2014 Phase 3 et 4, pièce [B-0745](#), p. 7;
 - (ii) Pièce [B-0045](#), p. 1;
 - (iii) Pièce [B-0047](#);
 - (iv) R-3879-2014 Phase 3 et 4, pièce [B-0745](#), p. 8.

Préambule :

(i) *« Considérant la décision D-2010-144, la présente section a pour but de décrire la méthode d'établissement des coûts des services de fourniture, de compression, de transport, d'équilibrage, de distribution et du SPEDE.*

[...] *Comme mentionné précédemment, Gaz Métro prévoit qu'une partie de la consommation du client GM GNL sera desservie par le service du distributeur pour la fourniture et la compression. »*

(ii) Rapport de suivi de l'utilisation de marché pour le gaz naturel au Québec au 30 septembre 2016.

(iii) Hypothèses GNL : Distribution et équilibrage.

(iv) Selon le dossier tarifaire 2015-2016 :

« Les volumes consommés au Québec et assujettis au SPEDE totalisent 11 417 10³m³. »

Demandes :

- 20.1 Veuillez présenter et concilier au tableau de la référence (ii), les coûts et volumes facturés pour le client GNL pour le service de la fourniture et de la compression, tel que mentionné à la référence (i).
- 20.2 Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles Gaz Métro a considéré les coûts du Fond vert du dossier tarifaire 2013, tel que présentés à la référence (iii), dans le coût unitaire de distribution attribuable au client GM GNL pour l'année 2015-2016. Veuillez élaborer.
- 20.3 Veuillez confirmer les volumes consommés au Québec et assujettis au SPEDE au 30 septembre 2016 et veuillez présenter les coûts du SPEDE établis au 30 septembre 2016 pour le client GM GNL, le cas échéant.
- 20.4 Veuillez expliquer les coûts réels facturés au client GM GNL des services de fourniture, de compression, de transport et du SPEDE, conformément à la décision D-2010-144, tel qu'indiqué à la référence (i), en complément aux explications présentés à la référence (iii).

21. Référence : Pièce [B-0048](#).

Préambule :

Gaz Métro présente l'utilisation quotidienne de l'usine LSR du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016

Demandes :

21.1 À partir du tableau de la référence, veuillez présenter le niveau d'inventaire à l'usine LSR en début de journée, à la suite de la colonne « Date », ainsi que le niveau d'inventaire à l'usine LSR en fin de la journée, à la suite de la colonne « Total ». Veuillez commenter la possibilité de présenter ces informations dans le tableau de la référence.

21.2 Veuillez confirmer que le terme « Vaporisation » présenté en en-tête à la référence représente la « Regazéification » effectuée à l'usine LSR et le cas échéant, mettre à jour la pièce.

22. Référence : Pièce [B-0041](#), p. 2, lignes 2 et 3.

Préambule :

Revenus en « Gaz de réseau et achat/vente » et en « Gaz à prix fixe » au 30 septembre 2016.

Demande :

22.1 Veuillez expliquer, à l'aide d'un calcul, l'écart constaté en volumes et en revenus du « Gaz de réseau et achat/vente » et du « Gaz à prix fixe » pour les données de la projection D-2015-181 et les résultats réels au 30 septembre 2016. Veuillez élaborer.

23. Références :

- (i) Pièce [B-0066](#), p. 5;
- (ii) Pièce [B-0066](#), p. 4;
- (iii) Pièce [B-0066](#), p. 5;
- (iv) Pièce [B-0066](#), p. 2;
- (v) Pièce [B-0066](#), p. 6.

Préambule :

(i) Aux tableaux 4 et 5, Gaz Métro présente le détail du calcul de l'impact financier de la modification de la gestion des retraits et des injections.

(ii) « *L'impact financier de la modification de la gestion des retraits (ou des injections) peut être estimé en appliquant l'indice de prix NGX Dawn à la variation des retraits ou des injections, pour chacun des mois. Il est présenté distinctement pour les retraits et pour les injections.* »

(iii) « *L'impact projeté sur le coût du maintien des inventaires, considérant le changement du niveau des inventaires sur la période de mai à septembre, est ajouté par la suite pour obtenir une estimation de l'impact financier global. Pour l'année 2015-2016, cet impact est évalué à 75 000 \$ à la hausse.* » [nous soulignons]

(iv) Tableau 1 – Mouvement d'inventaires projetés au site de Union Gas au dossier tarifaire 2015-2016

(v) Tableau 6 – Impact financier estimé

Demandes :

23.1 Veuillez indiquer la source utilisée pour établir les coûts des achats à Dawn selon l'indice de prix NGX Dawn, tel que présenté aux tableaux la référence en (i).

23.2 Veuillez indiquer comment Gaz Métro a établi l'impact projeté de 75 000 \$ sur le coût du maintien des inventaires. Veuillez élaborer.

23.3 Veuillez confirmer que l'impact financier estimé selon le calcul présenté à la référence (v) devrait être 2 421 k\$ plutôt que 2 613 k\$. Veuillez mettre à jour les pièces du dossier, le cas échéant.

23.4 Veuillez mettre à jour les tableaux et calculer l'impact financier présenté à la référence (i) en fonction des données de la projection 2015-2016, tel que présenté à la référence (iv). À titre indicatif, veuillez remplacer les données de retrait et d'injection de la « Stratégie antérieure » présenté à la 2^e colonne de la référence (i) par les données du dossier tarifaire 2015-2016, tels que présentés à la référence (iv). Veuillez élaborer.

- 24. Références :**
- (i) Pièce [B-0060](#), p. 4;
 - (ii) Pièce [B-0060](#), p. 6;
 - (iii) Pièce [B-0060](#), p. 6.
 - (iv) Pièce [B-0060](#), p. 10 et 11;
 - (v) Pièce [B-0060](#), p. 5.

Préambule :

(i) « *Par la suite, deux événements sont survenus venant modifier les besoins d'approvisionnement pour l'hiver :*

1. l'avis d'un client du secteur de la métallurgie de la baisse de sa demande au mois de novembre, réitéré par la suite avant le début de chacun des mois d'hiver, amenant une baisse des besoins de $623 \text{ } 10^3 \text{ m}^3/\text{jour}$ ($23 \text{ } 600 \text{ GJ}/\text{jour}$);

2. une demande additionnelle de migration du service interruptible au service continu entraînant une hausse des besoins de $26 \text{ } 10^3 \text{ m}^3/\text{jour}$ ($1 \text{ } 000 \text{ GJ}/\text{jour}$).

Ainsi, Gaz Métro a procédé à des ventes de transport FLTH a priori de $623 \text{ } 10^3 \text{ m}^3/\text{jour}$ ($23 \text{ } 600 \text{ GJ}/\text{jour}$) du 12 au 30 novembre et de $596 \text{ } 10^3 \text{ m}^3/\text{jour}$ ($22 \text{ } 600 \text{ GJ}/\text{jour}$) séparément pour chacun des mois de décembre à mars. »

(ii) Tableau 5 – Transactions opérationnelles

(iii) « Les revenus reliés au service de fourniture découlant des ventes de fourniture à Dawn ont été considérés dans l'évaluation du prix du service de fourniture de Gaz Métro à travers le compte d'écart de coût cumulatif. »

(iv) « Ces transactions, effectuées en janvier 2016, visait à optimiser les capacités de transport M12 entre Dawn et Parkway ($6 \text{ } 803 \text{ } 10^3 \text{ m}^3/\text{jour}$), rendues disponibles par Union Gas au 1er novembre 2015 mais ne pouvant être utilisées considérant le fait que les capacités entre Parkway et le territoire de Gaz Métro demandées auprès de TCPL n'étaient pas disponibles. Il s'agissait donc de capacités excédentaires non requises pour desservir la clientèle.

Du point de vue financier, les revenus générés par ces transactions ont permis de réduire les coûts échoués reliés à ces capacités excédentaires. Ces revenus ont été fonctionnalisés au service de transport étant donné que les coûts échoués de ces capacités excédentaires ont été considérés sous ce service. Gaz Métro n'a pas été en mesure de réaliser plus de transactions de ce type, ce tronçon étant surchargé de capacité excédentaire. »

(v) « La vente de capacité de transport a priori est requise au plan d'approvisionnement afin de ne pas détenir de capacité de transport excédentaire à la demande continue en journée de pointe et à la demande saisonnière de l'hiver extrême. Les ventes sont reliées au transport FTLH. Ces ventes sont normalement réalisées avant le début de l'année financière ou au plus tard avant le début de l'hiver de l'année en cours. »

Demandes :

24.1 Veuillez présenter les revenus des ventes de transport FTLH a priori de $623 \text{ } 10^3 \text{ m}^3/\text{jour}$ ($23 \text{ } 600 \text{ GJ}/\text{jour}$) et de $596 \text{ } 10^3 \text{ m}^3/\text{jour}$ ($22 \text{ } 600 \text{ GJ}/\text{jour}$), tel que présenté à la référence (i) et concilier ces données avec le tableau de la référence (ii).

24.2 Veuillez présenter pour chacun des types de transactions opérationnelles qui figurent au tableau de la référence (ii), les références permettant d'établir les volumes et les prix.

24.3 Veuillez illustrer à l'aide d'un exemple de transaction de « *Vente de fourniture à Dawn* », l'ajustement qui est apporté dans l'évaluation du prix du service de fourniture de Gaz Métro par le compte d'écart de coûts cumulatifs, tel que mentionné à la référence (iii).

24.4 Veuillez indiquer sur quels critères Gaz Métro s'appuie afin de qualifier les transactions de transport M12 entre Dawn et Parkway de financières plutôt qu'opérationnelles, tel que mentionné à la référence (iv), considérant que Gaz Métro n'était pas en mesure d'utiliser ces capacités excédentaires avant le début de l'année financière.

Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles Gaz Métro n'a pas considéré la vente de capacités de transport M12 entre Dawn et Parkway en tant que transactions de vente de transport *a priori*, tel que cité à la référence (v).

Nivellement du gaz perdu

25. Référence : Pièce [B-0054](#), p. 1, colonne 7.

Préambule :

La référence présente les montants mensuels du nivellement du gaz perdu.

Demandes :

25.1 Veuillez fournir les taux et la source des taux de fourniture, de transport et de SPEDE qui ont été utilisés pour calculer les montants de chacun des mois présenté à la référence. Veuillez commenter les variations de ces taux, le cas échéant.

25.2 Veuillez commenter la possibilité de présenter systématiquement lors des rapports annuels, les informations demandées.